

CONTRAT DE RIVIERE AIN AMONT

Claire RENAUD
Animatrice du contrat de rivière
Nicolas GUITTOT
Chargé de mission du contrat de rivière

Tel : 03 84 87 35 67 Fax : 03 84 87 35 00
crenaud@cg39.fr
nguittot@cg39.fr

Compte rendu de réunion

*Réunion de la commission thématique
«Valorisation du territoire, communication et
gouvernance »*

le vendredi 25 janvier 2013 à Clairvaux-les-Lacs

Collège des collectivités territoriales

Organisme	Représentant	Présent	Excusé
Conseil Général du Jura	Michel BALLAND (Président du Contrat de rivière Ain amont)	X	
Conseil Général du Jura	Gérard BAILLY (Vice-Président du Contrat de rivière Ain amont)	X	
Communauté de Communes d'Orgelet	JEU Sébastien	X	
Communauté de Communes Pays des Lacs	REVOL Hervé (maire de Bonlieu)	X	
Communauté de Communes Champagnole / Porte du Haut Jura	DUPREZ Jean-Louis	X	
Communauté de Communes Plateau de Nozeroy	GONIN Jean-Luc	X	
Communauté de Communes Pays des Lacs	PACOUD Franck	X	
Parc Naturel Régional du Haut Jura	BRUNEEL Christian	X	
Maire de Pont de Poitte	BOILLEY Jean-Louis	X	

Collège de l'Etat et des établissements publics associés

Organisme	Représentant	Présent	Excusé
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques	VILQUIN Emmanuel	X	
DDCSPP Service Jeunesse et Sport	EBEL Patrick	X	
Direction Départementale des Territoires	CHEVALLIER Frédéric		X
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée	BELLON Alexandre		X

Collège des organisations professionnelles et des usagers

Organisme	Représentant	Présent	Excusé
Les amis de la rivière d'Ain	HOTE Rémy	X	
Chambre d'agriculture du Jura	ETIEVANT Séverine	X	
CPIE Haut Jura	LANCON Nicole	X	
CPIE Haut Jura	GIMOND Aude-Line (stagiaire)	X	
Fédération de pêche du Jura	DUBIEF Claude	X	
Fédération de pêche du Jura	EL BETTAH Medhi	X	

Fédération de chasse du Jura	LONGCHAMP Patrick	X	
Comité départemental de canoë kayak du Jura	RODRIGUES Marco	X	
Comité départemental du tourisme	CHOPARD Jean-Pascal		X

Autres personnes présentes

Organisme	Représentant
Conseil Général du Jura	ALBERT Philippe (Directeur adjoint de la DDEE)
Conseil Général du Jura	MILLE PASCAL (Chef de la mission Rivières Espaces Naturels)
Conseil Général du Jura	SANA Emmanuelle (Chargée de mission Sport de Nature, CDESI/PDESI)
Amis de la rivière d'Ain	BERNARD Christian
Contrat de rivière Ain amont	RENAUD Claire
Contrat de rivière Ain amont	GUITTOT Nicolas

1) Contexte et ordre du jour de la réunion

Le dossier sommaire de candidature du contrat de rivière Ain amont, réalisé par le Conseil Général du Jura et présenté devant le comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée, a reçu un avis favorable le 2 juillet 2012.

Le comité de rivière, instance chargée du suivi et de l'élaboration du contrat, a été installé par le Préfet du Jura le 15 octobre 2012. Lors de cette réunion, le Président du Comité de rivière, Monsieur Michel BALLAND, a souhaité mettre en place trois commissions thématiques chacune présidée par un Vice-Président.

Ainsi, la réunion du 25 janvier 2013 est la première rencontre de la commission « Valorisation du territoire, communication et gouvernance ».

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- A- Présentation du rôle de la commission thématique
- B- Etat des connaissances actuelles
- C- Perspectives de travail de la commission

2) Introduction

M.BALLAND rappelle l'état d'avancement du contrat de rivière de l'Ain amont et précise que celui-ci rentre dans sa phase d'élaboration. Il remercie l'ensemble des participants de leur présence et exprime sa volonté pour que cet outil de planification puisse rassembler et fédérer les acteurs du territoire. M.BALLAND rappelle que M.BAILLY a été désigné Vice-Président du comité de rivière et qu'il sera en charge de présider cette commission.

M.BAILLY remercie également l'ensemble des participants de leur présence. Il précise que le territoire de l'Ain amont était orphelin d'un point de vue de la gestion globale et concertée de l'eau et que la mise en place d'un contrat de rivière sur ce bassin versant est une véritable opportunité. M.BAILLY précise que la ville de Clairvaux-les-Lacs est située au cœur du bassin versant de l'Ain mais également au cœur du Pays des Lacs.

3) Rôle de la commission thématique « Valorisation du territoire, communication et gouvernance »

La commission thématique, durant la phase d'élaboration du contrat de rivière Ain amont, aura pour missions principales de :

- compléter l'état des connaissances ;
- hiérarchiser le programme d'actions ;
- valider les fiches actions qui seront inscrites dans le dossier définitif.

Les fiches actions devront s'inscrire et être en cohérence avec les grands objectifs définis dans le dossier sommaire de candidature (cf tableau ci dessous).

Volet D – Valorisation patrimoniale et touristique du territoire	✓ Garantir une eau de qualité pour la pratique durable des activités sportives et touristiques liés aux milieux aquatiques ✓ Promouvoir la pêche, les activités nautiques, la découverte des milieux aquatiques en compatibilité avec le fonctionnement des milieux aquatiques
Volet E – Gestion concertée du territoire, communication et mise en valeur des actions	✓ Mettre en place un programme de communication, de sensibilisation et un encadrement technique ✓ Valoriser les actions du contrat ✓ Mettre en place un programme d'éducation et de sensibilisation des scolaires ✓ Établir un programme de suivi et de bilan du contrat de rivière

D'autre part, il est précisé que les fiches actions du dossier définitif devront comprendre un certain nombre d'éléments : objectif de l'action, maîtrise d'ouvrage, situation géographique de l'action, description technique de l'action, priorité de l'action, plan de financement, indicateur de suivi et la compatibilité avec le programme de mesures. Un exemple de fiche action est distribué à l'ensemble des participants.

4) Valorisation touristique et patrimoniale du territoire / Echanges

Intervention de M.BAILLY : Les paysages et les milieux aquatiques du bassin versant de l'Ain amont attirant sont des milieux très attrayant pour les touristes et participe vivement au développement du tourisme dans le Jura. Il met également l'accent sur la nécessité de valoriser l'activité « baignade » (lacs, rivières).

Intervention de M.DUPREZ : Il rappelle que les habitants sont les premiers touristes du territoire. Le développement du tourisme lié aux milieux aquatiques est dépendant d'une qualité de l'eau. Il précise sur ce point que la Communauté de Communes Champagnole / Porte du Haut Jura travaille très activement sur l'assainissement collectif et non collectif des communes adhérentes. Les lieux de baignade sur la rivière d'Ain ne sont pas aménagés actuellement.

Intervention de M.GONIN : La Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy a réalisé de gros investissements dans la valorisation de plusieurs sites (perte, gorges, ...). Il rappelle également que la Communauté de Communes travaille actuellement sur un projet d'aménagement de la source de l'Ain (sentier d'interprétation et valorisation du site).

Il met l'accent sur l'important travail de collaboration entre l'Office de Tourisme Jura Monts Rivières et les associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques pour développer cette activité. Il rappelle néanmoins que celle-ci dépend largement de la

qualité de l'eau et des milieux aquatiques et qu'il est nécessaire, dans le cadre du contrat de rivière, de travailler également sur ce point.

Intervention de M.BAILLY : Il rappelle à M.GONIN que la commission « gestion qualitative et quantitative de l'eau », présidée par M.BLONDEAU traite des problèmes de qualité d'eau et proposera des actions en ce sens.

Sur le territoire du Pays des Lacs, en terme de valorisation du territoire, il existe la route des lacs, itinéraire routier balisé de 150 kms autour des lacs jurassiens. M.BAILLY rappelle également que les sites concentrant les touristes sont les cascades du Hérisson (de nombreux investissements réalisés et à venir sur ce site par la Communauté de Communes). Il cite également un projet de classement sur les lacs, les efforts de valorisation sur le Drouvenant, le Hérisson et la mise en œuvre d'une voie verte.

Intervention de M.BOILLEY : Il rappelle la fermeture d'un site de baignade au niveau de la commune de Pont de Poitte qui est en lien avec la mauvaise qualité d'eau. C'est pourquoi, de son point de vue, il semble primordial de travailler pour améliorer la qualité de l'eau dans un souci de pouvoir ensuite valoriser des sites de baignade.

Il évoque également un projet de pôle pêche au niveau de Pont de Poitte (port de la Saisse).

Intervention de M.EBEL La pratique du canoë kayak sur le cours principal de l'Ain entre Crotenay et Pont de Poitte est également importante mais non optimale. Il souligne que le développement actuel est anarchique (nombreux loueurs) et la pratique de cette activité est plutôt « touristique » que sportive.

Il énumère également un certain nombre de problématiques associées à la pratique de cette activité :

- problèmes de franchissement au niveau des barrages de Blye, de Pont du Navoy ;
- problème d'accessibilité au niveau de Châtillon ;
- conflits d'usages entre la pratique de la pêche et du canoë kayak.

Intervention de M.BOILLEY : Il estime qu'il serait sûrement pertinent de travailler sur un règlement afin d'améliorer la pratique de cette activité .

Intervention de M.DUBIEF : Il pourrait être pertinent de créer des plages horaires pour la pratique du canoë.

Intervention de M.DUPREZ : Concernant la pratique du canoë kayak et la réglementation, il soulève la question d'aménagements de sites publics exploités par des personnes privées.

Intervention de M.BAILLY : Il propose que ces échanges autour de la pratique du canoë-kayak continuent par le biais d'un comité technique plus restreint. Cela pourrait se faire par le biais d'une réunion spécifique entre les loueurs privés, la DDCSPP Service Jeunesse et Sport, le Comité départemental de canoë kayak du Jura et la Fédération de pêche.

Intervention de Nicole LANCON : Il faut sensibiliser les touristes, les sportifs et surtout les habitants locaux.

Intervention de M.BAILLY : Pour conclure sur la valorisation touristique, il est proposé d'approfondir le recensement des sites touristiques existants, de rencontrer les différents interlocuteurs pour recenser leurs attentes. Ce travail sera réalisé par le secrétariat technique du contrat de rivière en collaboration avec la chargée de mission sports de nature CDESI/PDESI.

Intervention de M.BRUNEEL : Il semble également pertinent de recenser l'ensemble des sites aménagés (belvédères, sentiers pédagogiques,...) et de prendre en considération l'état de

conservation de ceux-ci. Un tel travail a été réalisé sur le territoire du Parc, avec le CPIE du Haut Jura.

5) Communication autour du contrat de rivière Ain amont

Actuellement, le Conseil Général a réalisé une première plaquette d'information (parution en janvier 2011) à destination des acteurs locaux. Une deuxième plaquette est en cours de réalisation.

Intervention de M.BAILLY : Il propose que pour les prochaines plaquettes, celles-ci soient distribuées en même temps que le bulletin intercommunal des Communautés de communes du bassin versant. Un petit article pourrait également être rédigé par le secrétariat technique du contrat de rivière pour l'intégrer dans les bulletins communaux.

Cela nécessite au préalable un recensement des dates de parutions des bulletins intercommunaux et communaux.

Intervention de M.GONIN : Il est primordial d'informer régulièrement les Communautés de communes du bassin versant de façon à ce que les acteurs locaux s'approprient le contrat de rivière.

Intervention de M.DUPREZ : Il est nécessaire de montrer au élus des Communautés de communes que le contrat de rivière avance (avec des exemples à l'appui).

Intervention de M.BAILLY : Il propose qu'un point sur l'état d'avancement du contrat de rivière, auprès des 4 communautés de communes du bassin versant, soit réalisé par le biais d'une intervention par le secrétariat technique courant mai-juin (environ 1h/1h30 d'intervention).

Il propose également de travailler avec les Offices de Tourisme, les Communautés de communes, le PNR du Haut Jura et le CPIE sur une exposition photographique qui présenterait à la fois les sites remarquables du bassin versant de l'Ain amont et le contrat de rivière. Cette exposition pourrait dans un premier temps être installée au niveau de la maison des cascades du Hérisson, voire tourner sur d'autres lieux.

Cette proposition est retenue par l'ensemble des participants et une réunion sera prochainement programmée.

Intervention de Nicole LANCON : Le CPIE pense qu'une exposition évolutive pourrait être pertinente.

Intervention de M.BAILLY : Concernant la création d'un site Internet, M.BAILLY estime qu'il faut, dans un premier temps, qu'une page spécifique sur le contrat de rivière Ain amont soit créée sur les sites Internet des Communautés de communes.

Intervention de M.ALBERT : Il rappelle que la création d'un site Internet serait un outil largement approprié pour parler du contrat de rivière.

6) Sensibilisation des élus

Intervention de M.BRUNEEL : Le PNR du Haut Jura expose les différents moyens de communication utilisés dans le cadre du contrat de rivière de la Bienne (film, visites de terrain,...). Il évoque également qu'une visite des élus du bassin versant de l'Ain amont sur un site de restauration de cours d'eau (la Lemme) pourrait être intéressante et que le PNR du Haut Jura reste à disposition pour ce type d'événement.

7) Sensibilisation des scolaires

Intervention de M.BAILLY : Il propose qu'une rencontre avec l'Education Nationale puisse se faire rapidement pour envisager des interventions auprès des scolaires et définir un projet pédagogique faisant référence au contrat de rivière de l'Ain amont. Une rencontre pourrait être envisagée rapidement pour préparer l'année 2013/2014.

Intervention de Nicole LANCON : Il est nécessaire d'associer les conseillers pédagogiques, les inspecteurs à cette démarche. Une rencontre commune CPIE, Contrat de rivière Ain amont et Education Nationale est indispensable.

Intervention de M.GONIN : Les malettes pédagogiques ne sont pas des outils très utilisés et qu'il ne faut pour le moment pas envisager dans le cadre du contrat de rivière Ain amont.

Intervention de M.DUPREZ : Le développement de camps itinérants autour de la thématique pourrait être une offre touristique et pédagogique intéressante.

8) Sensibilisation du grand public

Intervention de M.BAILLY : Il propose que la commission travaille sur l'organisation d'une fête de l'eau à l'horizon 2014/2015 pour faire la promotion du contrat de rivière.

Intervention de M.HOTE : Il propose que Jura Nature Environnement soit sollicitée notamment pour organiser des débats publics sur certaines thématiques et des chantiers nature.

Intervention de M.GONIN : Il propose de s'appuyer, en attendant l'organisation d'une fête de l'eau, sur les journées événementielles existantes pour parler du contrat de rivière (fête de la pêche, du canoë,...).

9) Gouvernance de l'eau

Intervention de M.BRUNEEL : Le PNR du Haut Jura précise que la compétence « cours d'eau » est assurée de droit, par le biais de la charte du Parc, sur les bassins versants de la Saine et de la Lemme.

Intervention de M.ALBERT : Le Conseil Général du Jura ne lancera pas l'étude technico-juridique sur la gouvernance de l'eau avant d'avoir une meilleure lisibilité du projet de loi prochaine de décentralisation. En effet, l'avant projet de loi de la décentralisation fait référence au recouvrement de l'ensemble du territoire national par des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (E.P.T.B), d'ici le 1^{er} janvier 2017.

10) Divers

Intervention de M.BRUNEEL : Le PNR du Haut Jura souhaiterait que l'inventaire des anciennes décharges puissent être réalisé dans le cadre du contrat de rivière Ain amont.

Intervention de Nicole LANCON : Le CPIE précise que Jura Nature Environnement est en possession d'un document de ce type et qu'on peut se rapprocher de cette association.

Conclusions de la commission thématique

Il est acté que :

- une réunion spécifique sera organisée pour échanger davantage sur la pratique du canoë-kayak au cours du mois de mars ;
- une réunion spécifique sur l'élaboration d'une exposition sera rapidement organisée (Offices de Tourisme, communautés de communes, PNR du Haut Jura et CPIE)
- un inventaire des activités touristiques et une rencontre avec les différents acteurs du tourisme / sports de nature seront réalisés pour compléter l'état des lieux et recueillir leurs différentes attentes ;
- une deuxième plaquette d'information sera réalisée et paraîtra au cours du mois de mars ;
- le secrétariat technique se rapprochera des collectivités territoriales du territoire pour communiquer au mieux les informations sur l'avancement du contrat de rivière (site internet et bulletins d'informations) ;
- des réunions sur l'état d'avancement du contrat de rivière seront organisées en mai / juin (une réunion par communauté de communes).

Prochaine commission thématique

Avril – mai 2013

Contacts pour toutes informations complémentaires

Claire RENAUD
Animatrice du contrat de rivière
Tel : 03 84 87 35 67 Fax : 03 84 87 35 00
crenaud@cg39.fr

Nicolas GUITTOT
Chargé de mission du contrat de rivière
Tel : 03 84 87 42 04 Fax : 03 84 87 35 00
nguittot@cg39.fr